



LES BRÈVES

Commune de Vetheuil • Juillet/Août/Septembre 2025 • N°112



Le mot du Maire

Dominique Herpin-Poulenat
Chevalier de la Légion d'honneur

Les temps administratifs et les délais de nos fournisseurs sont parfois bien longs et à l'heure où je vous écris ce mot, je ne peux que conjecturer sur la livraison et l'installation prochaines des nouveaux jeux pour enfants ; ils devraient cependant en profiter pour les prochaines vacances. Installés dans l'aire de jeux existante au stade, ils seront à la disposition des jeunes en respectant les âges d'utilisation indiqués.

J'espère également que vous pourrez découvrir en juillet les panneaux pédagogiques qui seront placés à l'entrée des principaux chemins de promenade de la commune. Spécialement conçus pour le

jeune public, ils devraient aussi intéresser les adultes qui les accompagnent.

Côté transport, nous en reparlerons mais je peux déjà vous annoncer que l'année 2026 verra le TAD fonctionner le dimanche de 10h à 19h. C'est une victoire pour nous qui souhaitons depuis si longtemps bénéficier d'un transport collectif le week-end !

Mais **voici venu le temps des vacances que je vous souhaite agréables, reposantes et vivifiantes** avant de nous retrouver en pleine forme le dimanche 7 septembre au forum des associations qui se tiendra au foyer rural comme chaque année.

C'est avec tristesse que paraît ce numéro car nous avons perdu un de nos conseillers, Thierry Gardie, à qui ce numéro est bien sûr dédié.

Son implication dans la vie communale nous la retrouvons plus particulièrement dans le domaine de la culture ; il consacrait notamment un grand temps de son temps libre à l'association Notre Dame de Vetheuil, en participant à l'accueil des touristes venus visiter l'église.

NON
à la fermeture des urgences de l'hôpital de Magny-en-Vexin

Venez signer la pétition en mairie.



Pression d'eau

Des installations permettent d'équilibrer la pression dans les canalisations.



Bac Vetheuil/Lavacourt

Louez-le pour une petite balade sur la Seine.



Borne de recharge

Deux emplacements réservés à la recharge des véhicules électriques



TRAVAUX Adieu aux lignes aériennes

L'enfouissement des lignes est sous la maîtrise d'ouvrage du SIERC (Syndicat intercommunal d'électricité et des réseaux de câbles du Vexin).

Avenue des Millonets, les travaux débutés en octobre 2024 devaient se terminer en février 2025.

Ces travaux confiés à SOBECA, entreprise retenue par le SIERC, ont été effectués et terminés fin 2024. Il restait alors à faire intervenir ENEDIS, Orange et Val-D'oise fibre pour en vérifier la bonne exécution. Il est apparu à cette occasion que SOBECA n'avait pas respecté les consignes d'ENEDIS qui interdit, pour des raisons de sécurité, la mise sous fourreaux de ses câbles électriques.

SOBECA a donc dû rouvrir les tranchées, retirer les fourreaux puis les refermer.

Le planning prévisionnel de la fin de travaux est le suivant :

- **19 juin** : mise sous tension générale du nouveau réseau par ENEDIS (coupure d'électricité pour les riverains)
- **Du 20 au 27 juin** : raccordement de chaque riverain au nouveau réseau et dépose des câbles aériens)
- **Du 30 juin au 2 juillet** : dépose des poteaux de béton (ENEDIS) et poteaux bois (Orange).

Quand vous recevrez ces Brèves, ces travaux devraient donc être bien avancés.

MON VILLAGE Sécurité routière

Comme vous pouvez le voir en divers points de notre village, la municipalité met tout en œuvre pour assurer au mieux la sécurité de ses concitoyens.

Radars pédagogiques, feux clignotants en cas de survitesse, zones prioritaires aux piétons, rétrécissements et aménagements routiers pour faire ralentir les véhicules.

Malgré ces dépenses, il est regrettable de constater que les véhicules circulent encore bien trop vite, notamment Route des Crêtes, avenue des Millonets, avenue Claude Monet et même en centre bourg...

Par ailleurs, force est de constater que de trop nombreux poids-lourds traversent notre village, malgré les interdictions signalées à Dennemont, Gasny et au rond-point des RD 913 et 983 (route de Magny à Mantes).

Sachez toutefois que votre sécurité est une des priorités majeures de vos élus, qui travaillent de concert avec le Département pour mettre en place des installations qui permettent de réduire la vitesse des véhicules.

Nous continuerons à imaginer de nouveaux dispositifs pour la sécurité de tous.

ACTUALITÉS Le Bac Vétheuil/ Lavacourt

Le dimanche 25 mai dernier, vers 17h, un fort vent d'ouest est venu perturber le fonctionnement de notre Bac obligeant le personnel navigant à en stopper l'exploitation, ceci pour des raisons de sécurité.

En effet, le vent générait des vagues qui faisaient dériver l'embarcation et mettait en danger les passagers.

Aussi, la décision d'arrêter fut nécessaire et rapidement prise par le personnel, qui est toutefois resté à disposition des personnes qui étaient malheureusement débarquées du mauvais côté de la rive. Des allers-retours en mode dégradé ont donc dû être opérés de manière à ramener les gens à bon port.

Encore une fois, la sécurité des passagers et des personnels est une priorité absolue et l'information sur le fonctionnement du Bac est systématiquement mis à jour sur la station Illiwap de Vétheuil.

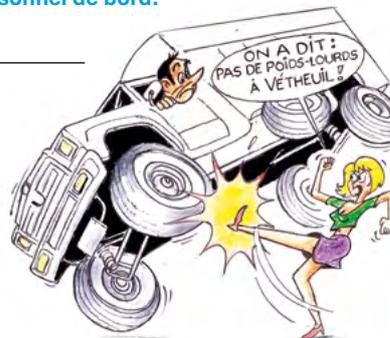
Le saviez-vous ?

Vous pouvez louer le Bac pour une petite balade sur la Seine.

Bien évidemment, cela se fait en dehors des jours et heures d'exploitation.

Le coût de la location est de 100 € de l'heure.

N'hésitez pas à contacter les mairies de Vétheuil (01 34 78 13 18) ou Moisson (01 34 79 30 41), ou adressez-vous directement au personnel de bord.



SCOLARITÉ

Carte de bus pour les scolaires

Transdev assure jusqu'à fin août une permanence à Magny-en-Vexin (7, rue des Frères Montgolfier) pour faciliter le traitement des dossiers des cartes scolaires de bus de vos enfants.

Ces permanences ont lieu chaque semaine :



→ Mardi de 8h30 à 12h30

→ Jeudi de 13h30 à 17h

À NOTER à Vétheuil, la commune alloue une subvention du tiers du coût d'une carte CSB-Optile à chaque collégien et lycéen, vous devez passer en mairie faire viser votre demande de carte pour que la subvention soit déduite de votre paiement.

SERVICE PUBLIC

Du rififi dans les lignes aériennes

Alors que nous enfouissons les lignes ENEDIS, Télécom et éclairage public de l'avenue des Millonets, il est regrettable de constater l'abandon d'entretien des végétations débordantes, notamment rue du Bourg, route de La Goulée, chemin des Noues et Route des Crêtes.

Les lignes aériennes, quelles qu'elles soient, sont donc soumises au frottement perpétuel des branches d'arbres, ce qui use dangereusement les isolants et risque de provoquer des ruptures de câbles. Ces ruptures entraînent elles-mêmes des défauts d'alimentation électrique, perte de signal Internet et perte d'éclairage public pour les riverains.

Aussi, la municipalité envoie régulièrement un courrier aux riverains concernés, afin de leur rappeler leur devoir d'entretenir leur parcelle et de dégager les lignes aériennes.

ENEDIS et l'entreprise d'électricité nous ont signalé qu'en de nombreux points il leur était impossible d'intervenir du fait de cette présence de végétation.

Pour certaines propriétés, cette obligation avait été rappelée, notamment parce que les arbres dépassant gênaient le passage des cars de transports en commun et de ramassages scolaires.

URBANISME

Qui autorise, qui refuse vos travaux ?

Vous pensez naturellement que le maire signant l'arrêté vous autorisant ou vous refusant des travaux ou une construction...c'est lui/elle qui décide et prend seul/e la décision. Eh bien, non, vous avez tort !

Un dossier d'urbanisme, déposé en mairie, est instruit par le pôle urbanisme de la communauté de communes sur la base du code de l'urbanisme et du PLU en cours. Il est également instruit au titre du code du Patrimoine par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), dont la consultation est **obligatoire**. Le dossier peut même dans quelques cas être également instruit par l'inspecteur des Sites au titre du code de l'environnement, en secteur classé. À Vétheuil, l'ensemble des coteaux est concerné, l'avis est alors donné par le ministre de l'environnement.

Pour ce qui est de l'avis de l'ABF, sa zone d'intervention s'étend sur tout le village mais plus particulièrement dans le périmètre des 500 m des monuments classés ou inscrits (trois à Vétheuil : Eglise, Croix renaissance et Escaliers) ou dans le futur PDA (Périmètre délimité des abords).

Dans ce cas il émet un avis dit conforme que le maire doit **obligatoirement respecter**.



→ **Avis défavorable de l'ABF** : cet avis s'impose au maire qui ne dispose alors d'aucune marge d'appréciation. Le maire a donc l'interdiction de donner un avis différent, il doit signer un arrêté reprenant les termes de l'avis défavorable de l'ABF.

→ **Avis favorable avec prescriptions de l'ABF** : le maire doit prendre un arrêté reprenant toutes les prescriptions figurant sur l'avis de l'ABF (sous réserve de la conformité du dossier au code de l'urbanisme et au PLU)

→ **Avis favorable de l'ABF** : le maire prend un arrêté autorisant les travaux sous réserve de la conformité du dossier au code de l'urbanisme et au PLU.

En conclusion, le maire n'a donc pas un pouvoir supérieur à l'ABF. Dans le secteur des monuments inscrits ou classés, le maire est lié à l'avis de l'ABF.

NOTA BENE : Si vous êtes en désaccord, vous pouvez faire un recours comme il est stipulé sur l'avis défavorable de l'ABF.

« *En cas de refus d'autorisation de travaux fondé sur le présent refus d'accord, le demandeur peut former un recours administratif auprès du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles). Ce recours est obligatoire et préalable à l'introduction d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent. Il doit être effectué par lettre recommandée avec avis de réception dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'opposition ou du refus. Si le demandeur souhaite faire appel à un médiateur issu de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture dans le cadre de ce recours, il doit le préciser lors de sa saisine.* »



SERVICE PUBLIC Comment embellir un cimetière ?

C'est en 2008 que la commune a initié le zéro pesticide sur son territoire, politique impulsée par les instances du Parc Naturel du Vexin Français de l'époque.

La commune a été soutenue par l'association Nord Nature Chico Mendez pour la mise en place de cette nouvelle politique d'entretien des espaces verts.

Elle s'est alors équipée de nouveaux matériels, tracteurs, désherbeurs thermiques, balais rotatifs, taille-haie sur batterie.

Dans cette politique, c'est l'entretien des cimetières qui a rencontré le plus de difficultés, du fait de la configuration des lieux, de la sensibilité des habitants plus attachés à un fleurissement conventionnel, deux entreprises nous ont alors proposé des semences adéquates ; depuis nous avons simplifié l'entretien, de manière à l'adapter à la spécificité de nos cimetières.

On peut dire aujourd'hui que ce fleurissement s'inspire des jardins en mouvement de Gilles Clément, jardinier et paysagiste engagé pour un paysage naturel.

SERVICE PUBLIC

Du nouveau dans les transports

Ces dernières années ont été une rude épreuve pour les habitants empruntant les transports collectifs, bus ligne régulière et surtout TàD.

La commune n'a jamais relâché la pression tant auprès d'Ile-de-France Mobilités que sur Transdev et la situation s'est améliorée depuis l'automne dernier. Ile-de-France Mobilités, autorité de trans-

ports pour la région Ile-de-France, vient d'attribuer la Délégation de Service Public à Transdev pour les 7 prochaines années.

Il nous a été promis des améliorations et des simplifications dans les circuits et dans la mise à disposition du TAD (Transport à la demande) ; notamment, à partir de janvier 2026 ; ce dernier circulera le dimanche de 10 à 19h. C'est une bonne nouvelle qui répond

à une demande récurrente de la commune depuis de nombreuses années.

D'autres aménagements seront également mis en œuvre, nous vous en informerons lorsqu'ils nous seront dévoilés précisément.

EN ATTENDANT, faites-nous savoir les dysfonctionnements que vous rencontrez afin de les faire « remonter » à Transdev.



PRATIQUE

Une borne de recharge pour véhicules électriques

C'EST PRATIQUE QUAND ON A UNE PANNE DE COURANT CHEZ SOI !



Comme vous l'avez peut-être remarqué, une emprise de chantier monopolise 3 places de stationnement sur la Place Jean Moulin.

Cette emprise protège les travaux d'implantation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques. Cette borne fonctionnera comme toutes les autres bornes, avec un système d'inscription à une plateforme informatique, via une application téléphonique. Il n'y aura pas de terminal de paiement par CB.

La mise en service est prévue pour cet été et permettra la recharge de deux véhicules et les deux emplacements sont adaptés PMR.

Le stationnement sur ces deux emplacements est réservé uniquement à la recharge des véhicules

électriques. Ceux-ci devront donc être branchés et en charge. Toute disgression à cette règle pourra être sanctionnée par une verbalisation.

Tous les renseignements utiles seront disponibles sur la borne elle-même.

SERVICE PUBLIC

Des soucis de pression d'eau ?

L'eau distribuée à Vétheuil est captée sur la commune en point bas puis acheminée au château d'eau situé à La Goulée afin de permettre la distribution dans les points hauts et bas du village (différence de niveaux de 30 à 130 m)

Certains secteurs sont donc alimentés directement à partir du captage et d'autres à partir du château d'eau.

Pour ce faire des installations techniques, gérées par Suez, permettent d'équilibrer la pression dans les différentes canalisations.

Cependant il est arrivé - décembre 2022 et mars 2025 - que

ces installations soient dérégées et génèrent une pression trop importante. Cette situation peut entraîner des dommages sur vos propres équipements même si les propriétés situées dans le centre du village sont généralement munies d'un réducteur de pression.

Une pression normale est d'environ 3 bars, elle a été constatée à 7 et 9 bars le 28 mars dernier.



Dans l'avenir, si cette situation se reproduisait et que votre plombier constate ce type de phénomène entraînant des dommages à vos installations, faites-le savoir (joindre les justificatifs) en mairie afin que nous vous aidions auprès de Suez à faire reconnaître votre préjudice.



Boîtes à lire

Vous les attendiez ; elles arrivent !

Deux nouvelles boîtes à lire vont être installées dans Vétheuil, l'une, Place Jean Moulin et l'autre, sur la terrasse de l'entrée de la mairie. Installation prévue dans le courant de l'été.



Retrouvez toutes les infos de votre mairie sur mairie-vetheuil.fr



MAIRIE DE VETHEUIL

5 place de la Mairie 95510 Vétheuil

☎ 01 34 78 13 18

✉ mairiedevetheuil@orange.fr

Directeur de la publication : Dominique Herpin-Poulenat • **Rédaction :** Dominique Herpin-Poulenat, Isabelle Lépicière-Caputo, Christine Gibaud, Dominique Barbier-Cintrat, Laurent Dugas, Olivier Rouche, David Le Glanic • **Illustrations :** Michel Caputo • **Conception - Exécution - Impression :** minedecrea.fr • **Crédit photos :** Mairie de Vétheuil, Freepik • **Tirage :** 550 exemplaires.



Préservez la tranquillité de vos voisins

Arrêté Préfectoral du 28/04/2009
Règlement Sanitaire Départemental

Évitez les bruits gênants (tous les travaux de jardinage et de bricolage) en dehors des horaires ci-dessous :

- Du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Le Samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les Dimanche et jours Fériés de 10h00 à 12h00